



REGLEMENT SPORTIF

DES COMPETITIONS REGIONALES

CATEGORIES « SENIORS »

Saison 2019 - 2020

Préambule :

« Le Comité Directeur de la Ligue AURA de Rugby pourra prendre toute décision qu'il jugera conforme à l'intérêt général du rugby, sur toutes les questions sportives qui seront soumises à son examen et qui ne se trouveraient pas expressément résolues par les Commissions ad hoc, ou résolues dans le présent règlement ou dans les Règlements Généraux de la FFR en vigueur.

En cas d'urgence, la Commission des règlements est qualifiée en la matière et rend compte au Comité Directeur de la Ligue Régionale AURA de Rugby »

Généralités :

1. ORGANISATION DES COMPETITIONS

1.1. Les formes de compétitions

Conformément à l'article 331 des Règlements Généraux, les clubs de la Ligue AuRA engagés pour la saison **2019-2020** sont répartis en **4 groupes** :

- * « Honneur »
- * « Promotion d'Honneur »
- * « 1ère Série-2^{ème} Série »
- * « 3ème Série-4ème Série »

Les compétitions régionales se dérouleront en poules, puis en phases finales éliminatoires.

1.2. Organisation de chaque compétition

L'organisation de chaque compétition régionale AURA (composition des poules, déroulement de la compétition, qualification ...) est spécifiée dans les **annexes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7,8,9,10,11,12** de ce Règlement.

2. LE CALENDRIER OFFICIEL

2.1. Dates et horaires des rencontres

Les rencontres régionales seniors sont programmées le dimanche après-midi à :

- * 13h30 pour les équipes 2 Honneur
- * 14h00 pour les équipes 2 Promotion Honneur
- * 15h00 pour les équipes 1

Remarque : en championnat 3S-4S, les rencontres opposant, à domicile, une réserve à un autre club se dérouleront à 13h30 en lever de rideau du match de l'équipe première du club.

Lorsqu'une association souhaite voir modifier la date ou l'horaire d'une rencontre, elle devra respecter les règles indiquées dans les **articles 311 et 312** des Règlements Généraux F.F.R.

Remarque : la Commission des Epreuves n'autorise pas le « report » d'un match de la dernière journée des phases de poule (hormis report global de la journée).

Cette modification devra faire l'objet d'une demande sur le document « **Formulaire de demande de modification du calendrier officiel** » figurant sur le site internet de la Ligue et adressé à la Commission des Epreuves de la Ligue AURA (au gestionnaire de la compétition concernée) avec **l'accord des deux équipes en présence**.

2.2. Matches reportés

En cas de report d'un match, dont les conditions sont décrites dans les **articles 313.1 à 313.7** des Règlements Généraux F.F.R., **il se jouera obligatoirement à la 1ère date de repli prévue dans le calendrier officiel**. L'indication « **Repli** » dans le calendrier signifie que cette date disponible est réservée par la Commission des Epreuves pour programmer une ou des rencontre(s) qui n'auraient pu se jouer à la date prévue au calendrier initial. **Il ne s'agit, en aucun cas d'une date « Libre » laissée à la disposition des clubs. Tout club qui ne disputerait pas une rencontre reportée sur une date de « Repli » sera considéré comme « Forfait » pour cette rencontre. Par contre tout évènement d'intérêt général prévu à une date qui, initialement apparaissait « Libre » sur le calendrier des compétitions, devra être signalé par écrit à la Commission des Epreuves avant le 15 Septembre de la saison en cours(disposition spécifique de la Ligue AURA).**

La maladie, au même titre que la blessure, constitue un aléa auquel tous les clubs sont soumis. En conséquence la présentation de certificats médicaux ne sera pas prise en compte pour accepter le report d'une rencontre ; **sauf en cas d'épidémie déclarée par l'agence de veille sanitaire ou par un avis hebdomadaire de la F.F.R.**

La commission des épreuves n'autorise pas le report à une date postérieure d'un match programmé pour cause de festivité etc..., en revanche les clubs pourront demander de l'avancer à une date antérieure à la date prévue.

3. LIMITATION DU NOMBRE DES RENCONTRES et DEROGATION

La limitation du nombre de rencontres qu'un joueur peut faire dans une période de **72 heures** est indiquée dans **l'article 230.2** des Règlements Généraux.

Dérogation (**article 230.3** des R.G.de la F.F.R.) pour les joueurs participant au match de la réserve.

4. RENONCEMENT AUX DROITS ACQUIS

4.1. Conditions générales

Les conditions générales de renoncement aux droits acquis sont précisées dans **l'article 323** (R.G.de la F.F.R.).

Toute demande de renoncement aux droits acquis pour un club qui devait évoluer en Fédérale 3, devra être présentée au plus tard **21 jours** avant la date de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la F.F.R.

Dans l'hypothèse où un club refuse, ou se voit refuser la montée en Fédérale 3 pour un motif financier, administratif ou disciplinaire, son remplacement sera réalisé conformément à **l'article 344.2** des Règlements Généraux F.F.R.

*Pour les compétitions régionales, un club pourra également évoluer à sa demande en série inférieure après accord de la Commission des Epreuves territoriales. **Cette demande devra parvenir à la Ligue AURA au plus tard le 5 Juillet de la saison en cours.**

*A l'issue de la saison des compétitions régionales, un club pourra refuser la montée en catégorie supérieure acquise sportivement et jouer dans la même catégorie après accord de la commission des épreuves. **Cette demande devra parvenir à la Ligue AURA au plus tard le 5 Juillet de la saison en cours.**

Pour la saison 19-20 et en raison du changement de structure du championnat AURA, les clubs de série (PH à 4S) renonçant à leurs droits ne seront pas pénalisés. Ils pourront participer aux phases finales de Ligue et seront autorisés à participer aux phases finales du Championnat de France.

4.2. Remplacement d'un club :

*remplacement d'un club demandant à jouer en catégorie inférieure : le club concerné sera remplacé par le club le mieux classé parmi les clubs rétrogradés de la catégorie concernée.

*remplacement d'un club renonçant à la montée en catégorie supérieure : le club concerné sera remplacé par le 1^{er} club remplissant les obligations sportives qui n'a pas acquis l'accession en catégorie supérieure ou le suivant si refus du 1^{er}.

5. OBLIGATIONS SPORTIVES

5.1. Conditions générales

Les tableaux ci-dessous fixent les conditions générales concernant la participation obligatoire (sans forfait général durant la saison) des autres équipes de l'association aux compétitions, **selon le niveau de l'équipe « UNE » Senior.**

*Tableaux pouvant être modifiés suivant les modifications des règlements FFR.

OBLIGATIONS SPORTIVES ET ARBITRALES							
Catégories	Réserves	Arbitre	Ecole de Rugby (au 31 janvier)		U19-U18 à XV		U16 à XV
Honneur(3)(5)	1 réserve à XV	1 arbitre	22 licencié(e)s	et	1 équipe ⁽¹⁾	ou	1 équipe ⁽¹⁾
Promotion d'Honneur (4)(5)	Valorisation	1 arbitre	22 licencié(e)s	-	∅	-	∅
1 ^{ère} Série (4)(5)	∅	1 arbitre	15 licencié(e)s	-	∅	-	∅
2 ^{ème} Série (4)(5)	∅	1 arbitre	15 licencié(e)s	-	∅	-	∅
3 ^{ème} Série (2)	∅	1 arbitre	∅	-	∅	-	∅
4 ^{ème} Série (2)	∅	1 arbitre	∅	-	∅	-	∅

(1) Possibilité de rassemblement avec 10 licenciés minimum d'une classe d'âge.

(2) En 3^{ème} et 4^{ème} Série, un bonus sera attribué à l'équipe une des clubs ayant une Ecole de Rugby au 31 janvier

*4pts si EdR >=15 (EdR à U16)

*2pts si EdR >=10 (EdR à U16)

(3) licencié(e)s pris en compte : EdR +U14

(4) licencié(e)s pris en compte :EdR à U16

(5) l'obligation EdR pour les clubs situés dans des villes <10000ha (ou canton < 20000ha) ne s'applique pas.

La Ligue AURA assure le contrôle de ces obligations sur l'ensemble des associations participant à ces compétitions. En cas de non-respect de ces dispositions, les mesures suivantes seront appliquées :

Niveau de l'équipe « UNE »		Sanctions encourues en cas de non-respect
Honneur	<p>Non-respect du nombre minimum de licenciés « Ecole de rugby » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entre 1 et 10 licenciés : retrait de 4 points au classement de l'équipe « Une » seniors ; - Entre 11 et 21 licenciés : retrait de 2 points au classement de l'équipe « Une » seniors. <p>Non-respect du nombre minimum de licenciés en cas de rassemblement (par situation non-conforme) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entre 1 et 4 licenciés : retrait de 4 points au classement de l'équipe « Une » seniors ; - Entre 5 et 9 licenciés : retrait de 2 points au classement de l'équipe « Une » seniors. <p>Dispense : L'obligation de présenter une école de rugby ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants (statistiques en vigueur selon l'INSEE).</p>	<p>Non accession en Fédérale 3</p> <p>Non-participation de l'équipe « UNE » aux phases finales du Championnat de France et de la Ligue AURA</p>
Séries Régionales (Promotion d'Honneur à 4 ^{ème} Série)	<p>Dispense : L'obligation de présenter un nombre minimum de licenciés répartis sur les classes d'âge « Ecole de rugby » à « moins de 16 ans » ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE).</p>	<p>Non-participation de l'équipe « UNE » aux phases finales du Championnat de France et non-participation aux phases finales de la Ligue AURA</p>

5.2. Conditions particulières

1*Dispense :

L'obligation de présenter une école de rugby ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants (statistiques en vigueur selon l'INSEE).

2*Dispositifs particuliers applicables aux associations promues :

-Pour remplir ses obligations sportives dans les classes d'âge de jeunes (Ecole de rugby, « moins de 16 ans », et « moins de 19 ans »), une association dont l'équipe « Une » senior est promue (sauf en divisions professionnelles) doit, a minima, engager les équipes exigées dans la division dont elle provient.

-Sauf disposition contraire, elle devra, en revanche, engager l'équipe ou les équipes seniors exigées dans la division dans laquelle elle est promue.

6. PRINCIPE DE CLASSEMENT – FORFAITS

6.1. Règle générale

A l'issue des matchs de poules, le classement des équipes par poule est établi conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux F.F.R.

6.2. Barème des points

a) Il est attribué à chaque équipe, à l'issue d'un match de phase préliminaire, d'un match de phase qualificative ou à l'issue des deux matchs « aller » et « retour » d'une phase finale de l'une de ces compétitions, le nombre de points, dits « points terrain » suivants :

- 4 points pour match gagné.
- 2 points pour match nul.
- 0 point pour match perdu.
- 0 point à l'équipe qui s'est présentée avec l'effectif requis dans sa catégorie (voir tableau de l'Annexe XII, Règle du Jeu N° 3.1) mais qui, au cours de la rencontre, s'est retrouvée en effectif insuffisant (voir article 452) ; dans ce cas, 5 points au bénéfice de l'équipe adverse.
- 0 point à l'équipe qui s'est présentée avec un effectif incomplet ; dans ce cas, 5 points au bénéfice de l'équipe non fautive.
- Moins 2 points à l'équipe ayant match perdu par disqualification ou par forfait ; dans ces cas, 5 points au bénéfice de l'équipe non responsable du match perdu.

b) En outre il sera accordé, selon les principes ci-dessous, des points « terrain » supplémentaires dits « points bonus » :

- 1 point de « bonus » au bénéfice de l'équipe ayant marqué au moins 3 essais de plus que son adversaire ;
 - 1 point de « bonus » au bénéfice de l'équipe ayant perdu par un écart inférieur ou égal à 7 points.
- Les points de « bonus » attribués selon les principes ci-dessus s'ajoutent aux « points terrain » obtenus par l'équipe concernée sauf en cas de match perdu par disqualification, par forfait ou pour cause de « match à effectif incomplet ».

En cas de match interrompu et rejoué dans les conditions fixées par l'article 453 des Règlements Généraux de la F.F.R., seuls sont pris en compte pour l'attribution des « points bonus » les essais et points marqués par chaque équipe lors du second match (match rejoué).

Pour les points non développés, il sera fait application des Règlements Généraux de la F.F.R.

6.3. Les forfaits

Les conditions pour qu'une équipe soit déclarée « **Forfait simple** » ou « **Forfait général** » sont précisées dans l'**article 342** des Règlements Généraux F.F.R.

Si une équipe « une » déclare forfait lors de la phase « **Aller** », la rencontre « **Retour** » aura lieu sur le terrain de l'équipe non fautive (y compris pour les réserves) ; **par contre cette disposition ne s'applique pas dans le cas où seule la réserve déclare forfait (article 342.1 des Règlements Généraux F.F.R.)**.

Un **forfait simple** enregistré lors de l'une des deux dernières journées retour d'une phase préliminaire ou qualificative entraînera pour l'équipe fautive sa **non qualification pour les phases finales du Championnat de France et des phases finales de Ligue**.

Les péréquations seront effectuées selon les modalités définies par l'article 341-3 des Règlements Généraux de la FFR.

6.4. Classement par péréquation

A l'issue d'une phase préliminaire ou qualificative, application de l'**article 341.3** des Règlements Généraux F.F.R. pour les compétitions régionales.

La péréquation sera réalisée selon le calcul type « fédéral » (incluant les bonus obtenus par les clubs).

6.5. Classement en cas d'égalité

Si deux ou plusieurs équipes sont à égalité à la fin de la phase préliminaire ou de la phase qualificative, il sera fait application de l'**article 343.2** des Règlements Généraux F.F.R.

7. Dispositions particulières phases finales Ligue AURA

7.1. « Monsieur sécurité »

Les clubs qualifiés en phase finale de Ligue AURA devront avoir un « Monsieur sécurité » qui sera le garant de la bonne tenue des supporters de son club et qui surveillera l'interdiction de l'introduction dans l'enceinte sportive de certains objets lors de ces rencontres.

Si incidents, application des sanctions du R.G. F.F.R. art.430 et suivants : 512.1-512.2-512.3

7.2. Caution

Une caution de 500€ sera mise en place pour chaque club qualifié et pourra être retenue si les membres du club causent des dégradations aux installations. Les décisions seront prises par les commissions régaliennes concernées.

8. « Journée des Terroirs »

Cette « Journée des Terroirs » pourra avoir lieu dans chaque « terroir » et sera organisée par la Maison d'Ovalie du terroir (si possible sur un seul site par MO).

Chaque Maison d'Ovalie fera disputer 8 finales (honneur à 4^{ème} série et réserves honneur et PH).

Ces finales opposeront dans chaque série les 2 clubs les mieux classés par MO à l'issue de la phase de poules.

La « Journée des Terroirs » est indépendante des phases finales Ligue AURA et ne qualifie pas au Championnat de France « séries ».

La « Journée des Terroirs » est un dispositif spécifique de la Ligue AURA.

Annexes

Annexe 1 : Sanctions-Représentant fédéral-Charte arbitrage-Valorisation

Annexe 2 : Championnat Honneur

Annexe 3 : Championnat Promotion Honneur

Annexe 4 : Championnat 1S-2S

Annexe 5 : Championnat 3S-4S

Annexe 6 : Réserves « Honneur »

Annexe 7 : Réserves « Promotion Honneur »

Annexe 8 : Règlement Financier

Annexe 9 : Qualifications Championnat de France « Séries » 2019-2020

Annexe 10 : Tableau-montées-descentes

Annexe 11 : Coordonnées des Responsables par Maison de l'Ovalie

Annexe 12 : Calendriers

Annexe 1

Sanctions - Représentant fédéral - Charte arbitrage - Valorisation

1. Sanctions sportives

Toute association faisant l'objet d'une sanction sportive, prise dans le cadre des dispositions des **articles 512.2 et 512.3** des Règlements Généraux, concernant une suspension de terrain, sera dans l'obligation de disputer la ou les rencontres concernées sur un **terrain neutre**.

2. Représentant fédéral

2.1. Action préventive (phase qualificative) :

Honneur : 1 Représentant Fédéral pour cinq (5) rencontres à domicile et cinq (5) rencontres à l'extérieur.

Promotion Honneur : 1 Représentant Fédéral pour 4 rencontres sur la saison (deux (2) rencontres à domicile-deux (2) rencontres à l'extérieur)

1^{ère} Série à 4^{ème} Série : 1 Représentant Fédéral pour 2 rencontres sur la saison (une (1) rencontre à domicile-une (1) rencontre à l'extérieur)

2.2. Action disciplinaire :

Pour chaque compétition (**Honneur-Promotion Honneur-1^{ère} à 4^{ème} série**), un Représentant Fédéral sera désigné pour **toute équipe cumulant des semaines de suspension en fonction du barème suivant** :

Le représentant fédéral sera désigné par le secteur où se déroule la rencontre après information de la Ligue

Pour chaque compétition (**Honneur-Promotion Honneur-1^{ère} à 4^{ème} série**), les frais occasionnés par la désignation d'un représentant fédéral **seront à la charge du club fautif**.

Si les 2 clubs en présence sont sanctionnés, les frais seront payés **par moitié par chaque club**.

INDISCIPLINE SANCTIONS ASSOCIEES 2019-2020

Types d'incivilité		Toutes compétitions Aura (y compris équipes B)		
		Phase aller	Phase retour et phase finale	Particularités
Carton rouge sur personne du banc de touche		1 RF au match suivant la notification de la sanction + 1 RF au match retour	1 RF sur les 2 matchs suivant la notification	Au-delà de 3 cartons rouges ou rapports pour ce type de sanction, 1 RF désigné jusqu'à la fin de la saison
Carton rouge ou rapport sanctionné par la commission de discipline suite à un acte à l'encontre d'un officiel de match				
Match arrêté pour voie de fait sur un officiel		1 RF jusqu'à la fin du championnat		
Equipe : nombre de jours suspension cumulée (carton rouge direct) / équipe	A partir de 10 semaines	1 RF au match suivant la notification de la sanction		
	A partir de 16 semaines	1 RF sur les 2 matchs suivant la notification de la sanction		
	A partir de 22 semaines	1 RF sur les 3 matchs suivant la notification de la sanction		
	A partir de 28 semaines	1 RF sur les 4 matchs suivant la notification de la sanction		
	A partir de 34 semaines	1 RF sur les 5 matchs suivant la notification de la sanction		
	Au-delà de 40 semaines	1 RF jusqu'à la fin du championnat		
Sanctions suite délibérations des commissions de discipline ou règlement		Application de la délibération		

3. Charte arbitrage

Les clubs évoluant en Séries Régionales sont tenus au respect des dispositions de l'Annexe III – Titre II – des Règlements Généraux de la F.F.R.

En cas de non-respect de ces obligations, il sera fait application des dispositions de l'article 7 – Annexe II – Titre II. Le nombre d'arbitres officiels que les associations doivent mettre à la disposition de leur Ligue est variable suivant la compétition à laquelle participe leur équipe « Une » :

* Compétitions Ligue AURA (**Honneur à 4S**) : **1 arbitre**

Annexe III-ARTICLE 7 – R.G. F.F.R. : MESURES DE RECOMPENSES POUR LES CLUBS DE DIVISIONS FEDERALES ET DE SERIES REGIONALES

Au 15 mars 2020, les mesures de récompenses suivantes sont appliquées :

2 points de bonus au classement de l'équipe « Une » si l'association respecte le point 2 de l'article 5 (arbitre mis à disposition de la Ligue)

1 point de bonus supplémentaire au même classement si l'association respecte le point 3 de l'article 5 (arbitre ayant rempli son quota de matchs à arbitrer).

4. Valorisation

4.1. Réserves « Promotion Honneur » :

L'existence d'une équipe Réserve n'est pas une obligation FFR. Cependant, la Ligue AURA valorisera l'existence d'une « équipe Réserve à X » en attribuant un bonus à l'équipe une selon le barème suivant:

Nombre club/poule	Nombre matchs joués	Nombre minimum à domicile	Nombre minimum à l'extérieur	Bonus équipe une
10	18	9	9	8
«	≥ 13	8	5	6
«	≥ 9	5	4	4
9	16	8	8	8
«	≥ 11	7	4	6
«	≥ 8	5	3	4

L'arbitre des équipes « premières » validera la feuille de match des réserves en cas d'absence d'arbitre pour les réserves. Les matchs gagnés par forfait de l'adversaire comptent comme match joué.

4.2. Ecole de Rugby en 3S-4S :

Afin de récompenser les efforts des clubs de ces 2 séries en faveur des jeunes joueurs, un bonus sera attribué à l'équipe première selon le barème suivant :

*15 licenciés (EdR à U16) : 4 pts

*10 licenciés (EdR à U16) : 2 pts

L'effectif pris en compte sera celui au 31 janvier 2020.

Annexe 2

Compétition « Honneur »

1. Participants

Pour la saison 2019/2020, 40 associations sont invitées à participer au Championnat de Ligue AURA « Honneur » en fonction du classement obtenu à l'issue de la saison 2018/2019.

2. Architecture de l' « Honneur »

Cette compétition comportera 2 phases :

*phase de poule préliminaire

*phases finales Championnat de Ligue qualificatives au Championnat de France et à la Journée des Finales AURA. En parallèle se jouera un Challenge de Ligue.

Les clubs seront répartis dans 4 poules de 10.

A l'issue de la phase préliminaire, les 4 premiers de chaque poule sont qualifiés pour les phases finales.

Descentes : les descentes en « Promotion d'Honneur » seront déterminées selon l'annexe 10 « Tableau des montées-descentes ».

1/8 ^e finale	¼ finale	½ finale	Finale AURA
sur terrain mieux classé	match aller-retour	site neutre	site neutre
M1 : 1 vs 16	Q1 : M1 vs M8		
M2 : 2 vs 15		Q1 vs Q4	
M3 : 3 vs 14	Q2 : M2 vs M7		
M4 : 4 vs 13			V1 vs V2
M5 : 5 vs 12	Q3 : M3 vs M6	Q2 vs Q3	
M6 : 6 vs 11			
M7 : 7 vs 10	Q4 : M4 vs M5		
M8 : 8 vs 9			

Les 1/8^e Finale se joueront sur le terrain du mieux classé en phase de poule

Les ¼ Finale se joueront en match aller-retour (le moins bien classé reçoit au match aller) le vainqueur sera déterminé selon l'Art .454.3 des R.G. de la F.F.R.

Les ½ Finale et Finale se joueront sur terrain neutre.

Les vainqueurs des ¼ Finale accèdent directement à la Fédérale 3.

Les vainqueurs des 1/4 Finale seront qualifiés pour le Championnat de France « Honneur »

Barrage Championnat de France

Participent à ce barrage les perdants des 1/4 Finale du Championnat de Ligue Honneur.

Barrage	
Terrain neutre	
PQ1 vs PQ4	V B1
PQ2 vs PQ 3	V B2

Les 2 vainqueurs du barrage entre les perdants des ¼ Finale seront également qualifiés pour le Championnat de France « Honneur »

Les 2 matchs de barrage qualificatifs pour le Championnat de France se dérouleront sur terrain neutre

Le classement de ces 6 clubs :

Qualifié n° 1 : champion Ligue AURA

Qualifié n° 2 : finaliste

Qualifiés n° 3 et 4 : ½ finalistes puis selon leur classement en phase de poule

Qualifiés n° 5 et 6 : vainqueurs barrage (entre perdants ¼ finale) puis selon leur classement en phase de poule.

Suite du classement : 1- n° 7 et 8 : perdants barrage puis classement en phase de poule

2- n° 9 à 16 : perdants en 1/8^e finale puis classement en phase de poule

3- n° 17 à 40 : rang dans la poule puis nombre de points (GA si ex aequo)

3. Challenge Ligue AuRA :

Participent à ce challenge les perdants des 1/8^e Finale du Championnat de Ligue et les clubs classés 17^e à 40^e.

Tableau des oppositions :

Barrage 1 (25 ^e à 40 ^e)	Barrage 2 (8 vainqueurs Barr1 et 17 ^e à 24 ^e)	1/8 ^e finale (8 vainqueurs Barr 2 et perdants 1/8 ^e)	¼ finale	½ finale	Finale
terrain mieux classé	terrain mieux classé	terrain mieux classé	terrain mieux classé	terrain neutre	terrain neutre
B1—B2	B21	M1	Q1		
B3—B4	B22	M2		D1	
B5—B6	B23	M3	Q2		
B7—B8	B24	M4			V1 vs V2
B9—B10	B25	M5	Q3	D2	
B11—B12	B26	M6			
B13--B14	B27	M7	Q4		
B15—B16	B28	M8			

**Les barrages 1 et 2-1/16^e-1/8^e et ¼ finales se dérouleront sur le terrain du club le mieux classé.
Les 1/2 Finales et la Finale se joueront sur terrain neutre.
Les oppositions seront déterminées selon les critères géographiques et sportifs**

Annexe 3

Compétition « Promotion Honneur »

1. Participants

Pour la saison 2019/2020, 38 associations sont invitées à participer au Championnat de Ligue AURA « Promotion Honneur » en fonction du classement obtenu à l'issue de la saison 2018/2019.

2. Architecture de la « Promotion Honneur »

Cette compétition comportera 2 phases :

- *phase de poule préliminaire
- *phases finales Championnat de Ligue qualificatives au Championnat de France et à la Journée des Finales AURA. En parallèle se jouera un Challenge de Ligue.

Les clubs seront répartis dans 4 poules de 9 ou 10.

A l'issue de la phase préliminaire, les 4 premiers de chaque poule sont qualifiés pour les phases finales.

Les descentes de Promotion Honneur en « 1^{ère}-2^{ième} série » s'effectueront selon le tableau de l'annexe 10 (Tableau des montées-descentes)

Les oppositions en 1/8e finales seront déterminées par le classement en poules (art.340.1 R.G F.F.R.) et la proximité géographique **sans que deux clubs de la même poule se rencontrent.**

Les oppositions en 1/4 finale et 1/2 finale seront déterminées selon le tableau ci-dessous afin que les vainqueurs des matchs M1 et M2 ne puissent se rencontrer qu'en finale.

1/8 ^e finale	1/4 finale	1/2 finale	Finale AURA	
sur terrain mieux classé	match aller-retour	site neutre	Site neutre	
M1 : 1 vs géo 1	Q1 :M1 vs M 5-6-7-8			
M2 : 2 vs géo 2				
M3 : 3 vs géo 3	Q2 :M2 vs M 5-6-7-8	Q1 vs Q3 ou Q4		
M4 : 4 vs géo 4			V1 vs V2	
M5 : 5 vs géo 5	Q3 :M3 vs M 5-6-7-8			
M6 : 6 vs géo 6		Q2 vs Q3 ou Q4		
M7 : 7 vs géo 7	Q4 :M4 vs M 5-6-7-8			
M8 : 8 vs géo 8				

Les 1/8^e Finale se joueront sur le terrain du mieux classé en phase de poule.

Les 1/4 Finale se joueront en match aller-retour (le moins bien classé reçoit au match aller) le vainqueur sera déterminé selon l'Art .454.3 des R.G. de la F.F.R.

Les 1/2 Finale et Finale se joueront sur terrain neutre.

Les vainqueurs des 1/4 Finale monteront en « Honneur » (sous réserve du respect des obligations)

Les vainqueurs des 1/4 Finale seront qualifiés pour le Championnat de France « Promotion Honneur »

Barrage Championnat de France

Participent à ce barrage les perdants des 1/4 Finale du Championnat de Ligue « Promotion Honneur ».

Barrage	
Terrain neutre	
PQ1 vs PQ4	V B1
PQ2 vs PQ 3	V B2

Les 2 vainqueurs du barrage entre les perdants des 1/4 Finale seront également qualifiés pour le Championnat de France « Promotion Honneur »

Les 2 matchs de barrage qualificatifs pour le Championnat de France se dérouleront sur terrain neutre

Le classement des clubs :

Qualifié n° 1 : champion Ligue AURA

Qualifié n°2 : finaliste

Qualifiés n°3 et 4 : 1/2 finalistes puis selon leur classement en phase de poule

Qualifiés n°5 et 6 : vainqueurs barrage (entre perdants 1/4 finale) puis selon leur classement en phase de poule.

Suite du classement : 1- n° 7 et 8 : perdants barrage puis classement en phase de poule

2- n° 9 à 16 : perdants en 1/8^e finale puis classement en phase de poule

3- n°17 à 38 : rang dans la poule puis nombre de points (GA si ex aequo)

3. Challenge Ligue AuRA :

Participent à ce challenge les perdants des 1/8^e Finale du Championnat de Ligue et les clubs classés 17^e à 38^e.

Tableau des oppositions :

Barrage 1 (27 ^e à 38 ^e)	Barrage 2 (6 vainqueurs Barr1 et 17 ^e à 26 ^e)	1/8 ^e finale (8 vainqueurs Barr 2 et perdants 1/8 ^e)	¼ finale	½ finale	Finale
terrain mieux classé	terrain mieux classé	terrain mieux classé	terrain mieux classé	terrain neutre	terrain neutre
B1—B2	B21	M1	Q1		
B3—B4	B22	M2		D1	
B5—B6	B23	M3	Q2		
B7—B8	B24	M4			V1 vs V2
B9—B10	B25	M5	Q3	D2	
B11—B12	B26	M6			
	B27	M7	Q4		
	B28	M8			

Les barrages-1/8^e et ¼ finales se dérouleront sur le terrain du club le mieux classé.

Les 1/2 Finales et la Finale se joueront sur terrain neutre.

Les oppositions seront déterminées selon les critères géographiques et sportifs

Annexe 4

Compétition «1^{ère} Série-2^{ème} Série »

1. Participants

Pour la saison 2019/2020, 50 associations sont invitées à participer au Championnat de Ligue AURA « 1^{ère} Série-2^{ème} Série » en fonction du classement obtenu à l'issue de la saison 2018/2019.

2. Architecture de la « 1^{ère} Série-2^{ème} Série»

Cette compétition comportera 2 phases :

- *une phase de poule qualificative
- *phases finales Championnat de Ligue qualificatives au Championnat de France et à la Journée des Finales AURA .En parallèle se joueront un Challenge et une Coupe de Ligue.

Phase 1 de poules qualificative :

Les clubs sont répartis dans 5 poules de 10 (par niveau sportif et proximité géographique)
Les clubs seront opposés en matchs aller-retour.

3. Phases finales :1^{ère} Série:

A l'issue de la phase de poules , les clubs classés de 1 à 16 (les 3 premiers de chaque poule et le meilleur 4^{ème} disputent les phases finales selon le tableau ci-dessous .Les oppositions en 1/8e finales seront déterminées par le classement en poules(art.340.1 R.G F.F.R.) et la proximité géographique **sans que deux clubs de la même poule se rencontrent.**

Les oppositions en ¼ finale et ½ finale seront déterminées selon le tableau ci-dessous afin que les vainqueurs des matchs M1 et M2 ne puissent se rencontrer qu'en finale.

1/8 ^e finale	1/4 finale	1/2 finale	Finale AURA	
sur terrain mieux classé	match aller-retour	site neutre	Site neutre	
M1 : 1 vs géo 1	Q1 :M1 vs M 5-6-7-8			
M2 : 2 vs géo 2				
M3 : 3 vs géo 3	Q2 :M2 vs M 5-6-7-8	Q1 vs Q3 ou Q4		
M4 : 4 vs géo 4			V1 vs V2	
M5 : 5 vs géo 5	Q3 :M3 vs M 5-6-7-8			
M6 : 6 vs géo 6		Q2 vs Q3 ou Q4		
M7 : 7 vs géo 7	Q4 :M4 vs M 5-6-7-8			
M8 : 8 vs géo 8				

Les 1/8^e Finale se joueront sur le terrain du mieux classé à l'issue de la phase de poules.
 Les vainqueurs des 1/4 Finale joués en match aller-retour monteront en Promotion Honneur (sous réserve du respect des obligations) - le vainqueur sera déterminé selon l'Art .454.3 des R.G. de la F.F.R.

Les 1/2 Finale et Finale se joueront sur terrain neutre.

Les vainqueurs des 1/4 Finale seront qualifiés pour le Championnat de France « 1^{ère} Série»

Barrage Championnat de France

Participent à ce barrage les perdants des 1/4 Finale du Championnat de Ligue 1^{ère} série.

Tableau des oppositions :

Barrage 1	Barrage 2
Terrain neutre	
PQ1 vs PQ4	V B1 vs V B2
PQ2 vs PQ 3	

Le vainqueur du barrage 2 sera qualifié pour le Championnat de France « 1^{ère} Série

4. Phases finales 2^{ème}Série :

A l'issue de la phase de poules, les clubs classés de 17 à 32 (les 4^{èmes} de chaque poule, non qualifiés en 1^{ère} série, les 5^{ème} et 6^{ème} de chaque poule et les 2 meilleurs 7^{èmes} disputent les phases finales selon le tableau ci-dessous. Les oppositions en 1/8^e finales seront déterminées par le classement en poules (art.340.1 R.G F.F.R.) et la proximité géographique **sans que deux clubs de la même poule se rencontrent.**

Les oppositions en 1/4 finale et 1/2 finale seront déterminées selon le tableau ci-dessous afin que les vainqueurs des matchs M1 et M2 ne puissent se rencontrer qu'en finale.

1/8 ^e finale	1/4 finale	1/2 finale	Finale AURA	
sur terrain mieux classé	match aller-retour	site neutre	Site neutre	
M1 : 17 vs géo 1	Q1 :M1 vs M 5-6-7-8			
M2 : 18 vs géo 2				
M3 : 19 vs géo 3	Q2 :M2 vs M 5-6-7-8	Q1 vs Q3 ou Q4		
M4 : 20 vs géo 4			V1 vs V2	

M5 : 21 vs géo 5	Q3 :M3 vs M 5-6-7-8		
M6 : 22 vs géo 6		Q2 vs Q3 ou Q4	
M7 : 23 vs géo 7	Q4 :M4 vs M 5-6-7-8		
M8 : 24 vs géo 8			

Les 1/8^e Finale se joueront sur le terrain du mieux classé à l'issue de la phase de poules.

Les 1/4 Finale se joueront en match aller-retour (aller chez le moins bien classé) - le vainqueur sera déterminé selon l'Art .454.3 des R.G. de la F.F.R.

Les 1/2 Finale et Finale se joueront sur terrain neutre.

Les vainqueurs des 1/4 Finale seront qualifiés pour le Championnat de France « 2^{ème} Série »

Barrage Championnat de France

Participent à ce barrage les perdants des 1/4 Finale du Championnat de Ligue 1^{ère} série.

Tableau des oppositions :

Barrage 1	Barrage 2
Terrain neutre	
PQ1 vs PQ4	V B1 vs V B2
PQ2 vs PQ 3	

Le vainqueur du barrage 2 sera qualifié pour le Championnat de France « 2^{ème} Série »

5. Classement des clubs pour le Championnat de France

Le classement des clubs et des barragistes sera établi de la façon suivante :

1^{ère} Série :

Qualifié n° 1 : champion Ligue AURA 1^{ère} Série

Qualifié n°2 : finaliste 1^{ère} Série

Qualifiés n°3 à 4 : perdants 1/2 finale puis selon leur classement en phase de poule « 1^{ère}-2^{ème} Série »

Qualifiés n°5 : vainqueur barrage 2 (1^{ère} Série)

Suite du classement : 1- n° 6 : perdant barrage 2

2- n° 7 et 8 : perdants barrage 1 puis classement en phase de poule

3- n° 9 à 16 : perdants en 1/8^e finale puis classement en phase de poule

2^{ème} Série :

Qualifié n° 1 : champion Ligue AURA 2^{ème} Série

Qualifié n°2 : finaliste 2^{ème} Série

Qualifiés n°3 à 4 : perdants 1/2 finale puis selon leur classement en phase de poule « 1^{ère}-2^{ème} Série »

Qualifiés n°5 : vainqueur barrage 2 (2^{ème} Série)

Suite du classement : 1- n° 6 : perdant barrage 2 (ou 22^{ème} « 1^{ère}-2^{ème} Série »)

2- n° 7 et 8 (ou 23^{ème} et 24^{ème} « 1^{ère}-2^{ème} Série ») et : perdants barrage 1 puis classement en phase de poule

3- n° 9 à 16 (ou 25^{ème} à 32^{ème} « 1^{ère}-2^{ème} Série ») : perdants en 1/8^e finale puis classement en phase de poule

4- n° 17 à 34 (ou 33^{ème} à 50^{ème} « 1^{ère}-2^{ème} Série ») : rang dans la poule puis nombre de points (GA si ex aequo)

6. Challenge Ligue AuRA :

Participent à ce challenge les perdants des 1/8^e Finale des Championnats de Ligue 1^{ère} série et 2^{ème} série.

Tableau des oppositions :

1/8 ^e finale (perdants 1/8 ^e 1S et perdants 1/8 ^e 2S)	¼ finale	½ finale	Finale
terrain mieux classé	terrain mieux classé	terrain neutre	terrain neutre
M1	Q1		
M2		D1	
M3	Q2		
M4			V1 vs V2
M5	Q3	D2	
M6			
M7	Q4		
M8			

Les 1/8^e et ¼ finales se dérouleront sur le terrain du club le mieux classé.

Les 1/2 Finales et la Finale se joueront sur terrain neutre.

Les oppositions seront déterminées selon les critères géographiques et sportifs.

7. Coupe Ligue AuRA :

Participent à cette Coupe les 18 clubs non-qualifiés en Championnat de Ligue 1^{ère} série et 2^{ème} série.

Barrage (47 ^e à 50 ^e)	1/8 ^e finale (2 vainqueurs Barrage et clubs 33 ^e à 46 ^e)	¼ finale	½ finale	Finale
terrain mieux classé ou neutre	terrain mieux classé	terrain mieux classé	terrain neutre	terrain neutre
B1	M1	Q1		
B2	M2		D1	
	M3	Q2		
	M4			V1 vs V2
	M5	Q3	D2	
	M6			
	M7	Q4		
	M8			

Les 1/8^e et ¼ finales se dérouleront sur le terrain du club le mieux classé.

Les 1/2 Finales et la Finale se joueront sur terrain neutre.

Les oppositions seront déterminées selon les critères géographiques et sportifs

Les descentes de Promotion Honneur en « 1^{ère}-2^{ème} série » s'effectueront selon le tableau de l'annexe 10 (Tableau des montées-descentes)

Annexe 5

Compétition «3^{ème} Série-4^{ème} Série »

1. Participants

Pour la saison 2019/2020, 49 associations (dont les réserves de 1^{ère} et 2^{ème} séries) sont invitées à participer au Championnat de Ligue AURA « 3^{ème} Série-4^{ème} Série » en fonction du classement obtenu à l'issue de la saison 2018/2019.

2. Architecture de la « 3^{ème} Série-4^{ème} Série »

Cette compétition comportera 2 phases :

*une phase de poules qualificative

*phases finales Championnat de Ligue qualificatives au Championnat de France et à la Journée des Finales AURA. En parallèle se joueront un Challenge et une Coupe de Ligue.

3. Phase 1 de poules, qualificative :

Les clubs sont répartis dans 5 poules de 9 ou 10 (par niveau sportif et proximité géographique). Les clubs seront opposés en matchs aller-retour.

Pour les phases finales des championnats 3^{ème} et 4^{ème} Séries, les équipes « réserves » ne sont pas prises en compte et sont remplacées dans le classement général par les équipes « une » selon la position de ces dernières.

4. Phases finales :3^{ème} Série:

A l'issue de la phase de poules, les clubs(équipe une) classés de 1 à 16 disputent les phases finales selon le tableau ci-dessous. Les oppositions en 1/8e finales seront déterminées par le classement en poules(art.340.1 R.G F.F.R.) et la proximité géographique **sans que deux clubs de la même poule se rencontrent.**

Les oppositions en ¼ finale et ½ finale seront déterminées selon le tableau ci-dessous afin que les vainqueurs des matchs M1 et M2 ne puissent se rencontrer qu'en finale.

1/8 ^e finale	1/4 finale	1/2 finale	Finale AURA
sur terrain mieux classé	match aller-retour	site neutre	Site neutre
M1 : 1 vs géo 1	Q1 :M1 vs M 5-6-7-8		
M2 : 2 vs géo 2			
M3 : 3 vs géo 3	Q2 :M2 vs M 5-6-7-8	Q1 vs Q3 ou Q4	
M4 : 4 vs géo 4			V1 vs V2
M5 : 5 vs géo 5	Q3 :M3 vs M 5-6-7-8		
M6 : 6 vs géo 6		Q2 vs Q3 ou Q4	
M7 : 7 vs géo 7	Q4 :M4 vs M 5-6-7-8		
M8 : 8 vs géo 8			

Les 1/8^e Finale se joueront sur le terrain du mieux classé à l'issue de la phase de poules.

Les vainqueurs des 1/4 Finale joués en match aller-retour monteront en « 1^{ère}-2^{ème} Série » (sous réserve du respect des obligations) - le vainqueur sera déterminé selon l'Art .454.3 des R.G. de la F.F.R.

Les 1/2 Finale et Finale se joueront sur terrain neutre.

Les vainqueurs des 1/4 Finale seront qualifiés pour le Championnat de France « 3^{ème} Série »

Barrage Championnat de France

Participent à ce barrage les perdants des 1/4 Finale du Championnat de Ligue 1^{ère} série.

Tableau des oppositions :

Barrage	
Terrain neutre	
PQ1 vs PQ4	V B1
PQ2 vs PQ 3	V B2

Les 2 vainqueurs du barrage seront qualifiés pour le Championnat de France « 3^{ème} Série »

5. Phases finales 4^{ème}Série :

A l'issue de la phase de poules, les clubs (équipe une) classés de 17 à 32 disputent les phases finales selon le tableau ci-dessous. Les oppositions en 1/8^e finales seront déterminées par le classement en poules (art.340.1 R.G F.F.R.) et la proximité géographique **sans que deux clubs de la même poule se rencontrent.**

Les oppositions en 1/4 finale et 1/2 finale seront déterminées selon le tableau ci-dessous afin que les vainqueurs des matchs M1 et M2 ne puissent se rencontrer qu'en finale.

1/8 ^e finale	1/4 finale	1/2 finale	Finale AURA	
sur terrain mieux classé	match aller-retour	site neutre	Site neutre	
M1 : 17 vs géo 1	Q1 :M1 vs M 5-6-7-8			
M2 : 18 vs géo 2				
M3 : 19 vs géo 3	Q2 :M2 vs M 5-6-7-8	Q1 vs Q3 ou Q4		
M4 : 20 vs géo 4			V1 vs V2	
M5 : 21 vs géo 5	Q3 :M3 vs M 5-6-7-8			
M6 : 22 vs géo 6		Q2 vs Q3 ou Q4		
M7 : 23 vs géo 7	Q4 :M4 vs M 5-6-7-8			
M8 : 24 vs géo 8				

Les 1/8^e Finale se joueront sur le terrain du mieux classé à l'issue de la phase de poules.

Les 1/4 Finale seront joués en match aller-retour - le vainqueur sera déterminé selon l'Art .454.3 des R.G. de la F.F.R.

Les 1/2 Finale et Finale se joueront sur terrain neutre.

Les vainqueurs des 1/4 Finale seront qualifiés pour le Championnat de France « 4^{ième} Série »

Barrage Championnat de France

Participent à ce barrage les perdants des 1/4 Finale du Championnat de Ligue 1^{ère} série.

Tableau des oppositions :

Barrage 1	Barrage 2
Terrain neutre	
PQ1 vs PQ4	V B1 vs V B2
PQ2 vs PQ 3	

Le vainqueur du barrage 2 sera qualifié pour le Championnat de France « 4^{ième} Série »

6. Classement des clubs pour le Championnat de France

Le classement des clubs et des barragistes sera établi de la façon suivante :

3^{ième} Série :

Qualifié n° 1 : champion Ligue AURA 3^{ième} Série

Qualifié n°2 : finaliste 1^{ère} Série

Qualifiés n°3 à 4 : perdants 1/2 finale puis selon leur classement en phase de poule « 3^{ième}-4^{ième} Série »

Qualifiés n°5 à 6 : vainqueurs barrage (3^{ième} Série) puis selon leur classement en phase de poule « 3^{ième}-4^{ième} Série »

Suite du classement : 2- n° 7 et 8 : perdants barrage puis classement en phase de poule

3- n° 9 à 16 : perdants en 1/8^e finale puis classement en phase de poule

4^{ième} Série :

Qualifié n° 1 : champion Ligue AURA 4^{ième} Série

Qualifié n°2 : finaliste 4^{ième} Série

Qualifiés n°3 à 4 : perdants 1/2 finale puis selon leur classement en phase de poule « 3^{ème}-4^{ème} Série »

Qualifiés n°5 : vainqueur barrage 2 (4^{ème} Série)

Suite du classement : 1- n° 6 : perdant barrage 2 (ou 22^{ème} « 3^{ème} -4^{ème} Série »)

2- n° 7 et 8 (ou 23^{ème} et 24^{ème} « 3^{ème} -4^{ème} Série ») et : perdants barrage 1 puis classement en phase de poule

3- n° 9 à 16 (ou 25^{ème} à 32^{ème} « 3^{ème}-4^{ème} Série ») : perdants en 1/8^e finale puis classement en phase de poule

4- n° 17 à 33 (ou 33^{ème} à 49^{ème} « 3^{ème}-4^{ème} Série ») : rang dans la poule puis nombre de points (GA si ex aequo)

7. Challenge Ligue AuRA :

Participent à ce challenge les perdants des 1/8^e Finale des Championnats de Ligue 3^{ème} série et 4^{ème} série.

Tableau des oppositions :

1/8 ^e finale (Perdants 1/8 ^e 3S et perdants 1/8 ^e 4S)	1/4 finale	1/2 finale	Finale
Terrain mieux classé	Terrain mieux classé	Terrain neutre	Terrain neutre
M1	Q1		
M2		D1	
M3	Q2		
M4			V1 vs V2
M5	Q3	D2	
M6			
M7	Q4		
M8			

Les 1/8^e et 1/4 finales se dérouleront sur le terrain du club le mieux classé.

Les 1/2 Finales et la Finale se joueront sur terrain neutre.

Les oppositions seront déterminées selon les critères géographiques et sportifs.

8. Coupe Ligue AuRA :

Participent à cette Coupe les 17 clubs non-qualifiés (dont les réserves) en Championnat de Ligue 3^{ème} série et 4^{ème} série.

Barrage (48^e à 49^e)	1/8^e finale (1 vainqueur Barrage et clubs 33^e à 47^e)	1/4 finale	1/2 finale	Finale
terrain mieux classé ou neutre	terrain mieux classé	terrain mieux classé	terrain neutre	terrain neutre
B1	M1	Q1		
	M2		D1	
	M3	Q2		
	M4			V1 vs V2
	M5	Q3	D2	
	M6			
	M7	Q4		
	M8			

Les 1/8^e et 1/4 finales se dérouleront sur le terrain du club le mieux classé.

Les 1/2 Finales et la Finale se joueront sur terrain neutre.

Les oppositions seront déterminées selon les critères géographiques et sportifs

Annexe 6

Compétition « Réserves Honneur »

1. Participants

Pour la saison 2019/2020, 40 associations sont invitées à participer au Championnat de Ligue AURA « Réserves Honneur » en fonction du classement obtenu à l'issue de la saison 2018/2019. Cette compétition se joue à XV.

2. Architecture de la « Réserves Honneur »

Cette compétition comportera 2 phases :

*phase de poule préliminaire

*phases finales Championnat de Ligue qualificatives au Championnat de France et à la Journée des Finales AURA .

Les clubs seront répartis dans 4 poules de 10.

A l'issue de la phase préliminaire, les 4 premiers de chaque poule sont qualifiés pour les phases finales.

Les oppositions en 1/8e finales seront déterminées par le classement en poules (art.340.1 R.G F.F.R.) et la proximité géographique **sans que deux clubs de la même poule se rencontrent.**

1/8 ^e finale	1/4 finale	1/2 finale	Finale AURA
sur terrain mieux classé	sur terrain mieux classé	site neutre	site neutre
M1 : 1 vs géo 1	Q1 : M1 vs géo a		
M2 : 2 vs géo 2		Q1 vs Q4	
M3 : 3 vs géo 3	Q2 : M2 vs géo b		
M4 : 4 vs géo 4			V1 vs V2
M5 : 5 vs géo 5	Q3 : M3 vs géo c	Q2 vs Q3	
M6 : 6 vs géo 6			
M7 : 7 vs géo 7	Q4 : M4 vs géo d		
M8 : 8 vs géo 8			

Les 1/8^e Finale se joueront sur le terrain du mieux classé en phase de poule

Les 1/4 Finale se joueront sur le terrain du mieux classé en phase de poule

Les 1/2 Finale et Finale se joueront sur terrain neutre.

Les vainqueurs des 1/4 Finale seront qualifiés pour le Championnat de France « Réserves »

Barrage Championnat de France

Participent à ce barrage les perdants des 1/4 Finale du Championnat de Ligue Réserves.

Barrage	
Terrain neutre	
PQ1 vs PQ4	V B1
PQ2 vs PQ 3	V B2

Les 2 vainqueurs du barrage entre les perdants des ¼ Finale seront également qualifiés pour le Championnat de France « Réserves »

Les 2 matchs de barrage qualificatifs pour le Championnat de France se dérouleront sur terrain neutre

Le classement de ces 6 clubs :

Qualifié n° 1 : champion Ligue AURA

Qualifié n° 2 : finaliste

Qualifiés n° 3 et 4 : ½ finalistes puis selon leur classement en phase de poule

Qualifiés n° 5 et 6 : vainqueurs barrage (entre perdants ¼ finale) puis selon leur classement en phase de poule.

Suite du classement : 1- n° 7 et 8 : perdants barrage puis classement en phase de poule

2- n° 9 à 16 : perdants en 1/8^e finale puis classement en phase de poule

3- n° 17 à 40 : rang dans la poule puis nombre de points (GA si ex aequo)

3. Participation des joueurs aux phases finales

LIMITATION DU NOMBRE DE RENCONTRES

Limitation du nombre de rencontres disputées pendant la phase qualificative pour être autorisé à participer à la phase finale des équipes réserves

(article 320-4 des Règlements généraux)

Pour être qualifié pour disputer la phase finale des équipes « Réserves », un joueur **ne devra pas avoir participé (même comme remplaçant provisoire) à plus de :**

9 matches en équipe « UNE » pour un club évoluant dans une **poule de 10 clubs**

8 matches en équipe « UNE » pour un club évoluant dans une **poule de 9 clubs**

7 matches en équipe « UNE » pour un club évoluant dans une **poule de 8 clubs**

N.B :

a) Si au cours d'un même week-end, une association en phase finale a ses deux équipes concernées par les dispositions ci-dessus toutes deux qualifiées, les limitations relatives au nombre de matches ne s'appliquent pas.

b) Si au cours d'un même week-end, une association qui a son équipe « UNE » engagée en phase qualificative et son équipe « DEUX » qualifiée en phase finale – donc concernée par les dispositions ci-dessus – les limitations relatives au nombre de matches ne s'appliquent pas.

Ainsi, si un joueur a atteint ou dépassé le nombre de matches fixés dans les dispositions ci-dessus, il peut jouer dans l'équipe à qualification limitée, sous réserve de ne disputer qu'une rencontre dans le week-end.

Annexe 7

Compétition « Réserves Promotion Honneur »

1. Participants

Pour la saison 2019/2020, 37 associations sont invitées à participer au Championnat de Ligue AURA « Réserves Promotion Honneur » en fonction du classement obtenu par l'équipe 1 à l'issue de la saison 2018/2019.

2. Architecture de la « Réserves Promotion Honneur »

Cette compétition comportera 2 phases :

*phase de poule préliminaire

*phases finales Championnat de Ligue qualificatives à la Journée des Finales AURA.

Les clubs seront répartis dans 4 poules de 9 ou 10.

A l'issue de la phase préliminaire, les 4 premiers de chaque poule sont qualifiés pour les phases finales.

Les plateaux seront déterminées par le classement en poules (art.340.1 R.G F.F.R.) et la proximité géographique.

1/8 ^e finale	1/4 finale	1/2 finale	Finale AURA
En plateau	En plateau	site neutre	site neutre
P1 : 4 équipes			
	Q1 : 4 équipes	DF1	
P2 : 4 équipes			
			V1 vs V2
P3 : 4 équipes	Q2 : 4 équipes	DF2	
P4 : 4 équipes			

Les plateaux des 1/8^e et 1/4 Finale et les 1/2 Finales seront déterminés selon les critères sportifs et géographiques.

Les 1/8^e Finale se joueront en plateaux de 4 équipes sur terrain neutre. 2 équipes par plateau seront qualifiées pour les 1/4 Finale.

Les 1/4 Finale se joueront en plateaux de 4 équipes sur terrain neutre. 2 équipes par plateau seront qualifiées pour les demies-finales.

Les 1/2 Finale et Finale se joueront sur terrain neutre.

3. Type de jeu de la « Réserves Promotion Honneur »

Le championnat « réserves Promotion Honneur » se jouera à X (les rencontres de la phase de poules pourront se jouer à XV si les deux équipes sont d'accord).

Les rencontres à X ont une durée de 40 mn (4 x 10mn).

Pour les oppositions en plateau, la durée maximale de jeu est 1 heure (pour des plateaux de 4 équipes, la durée des rencontres est 20mn (2 x 10')

4. Bonus

Voir l'annexe 1 du présent règlement.

5. Participation des joueurs aux phases finales

LIMITATION DU NOMBRE DE RENCONTRES

Limitation du nombre de rencontres disputées pendant la phase qualificative pour être autorisé à participer à la phase finale des équipes réserves (article 320-4 des Règlements généraux)

Pour être qualifié pour disputer la phase finale des équipes « Réserves », un joueur **ne devra pas avoir participé (même comme remplaçant provisoire) à plus de :**

9 matches en équipe « UNE » pour un club évoluant dans une poule de 10 clubs

8 matches en équipe « UNE » pour un club évoluant dans une poule de 9 clubs

7 matches en équipe « UNE » pour un club évoluant dans une poule de 8 clubs

N.B :

a) Si au cours d'un même week-end, une association en phase finale a ses deux équipes concernées par les dispositions ci-dessus toutes deux qualifiées, les limitations relatives au nombre de matches ne s'appliquent pas.

b) Si au cours d'un même week-end, une association qui a son équipe « UNE » engagée en phase qualificative et son équipe « DEUX » qualifiée en phase finale – donc concernée par les dispositions ci-dessus – les limitations relatives au nombre de matches ne s'appliquent pas.

Ainsi, si un joueur a atteint ou dépassé le nombre de matches fixés dans les dispositions ci-dessus, il peut jouer dans l'équipe à qualification limitée, sous réserve de ne disputer qu'une rencontre dans le week-end.

Annexe 8

Extrait du Règlement financier AURA Ligue pour les épreuves seniors -saison 2019-2020

1. Réclamations :

150€ prévus dans l'article 450-4 des Règlements Généraux. Cette somme sera éventuellement prélevée sur le compte du club en cas de réclamation non recevable (par dossier de réclamation) et notifiée par la Commission des Règlements (à préciser dans le courrier de notification envoyé au club).

2. Forfaits simples et forfaits généraux :

- Application de l'article 342 des Règlements Généraux FFR
- Pas de sanctions financières ni pour forfait simple ni pour forfait général
- Seules les sanctions sportives sont maintenues

3. Remboursement des frais de déplacement :

3.1. Forfait d'une équipe

Il revient au club qui déclare forfait, ou qui ne peut se déplacer pour une cause majeure, de prévenir l'arbitre, le représentant fédéral, le club organisateur, l'équipe adverse et la Ligue AURA **par e-mail AVANT son non déplacement.**

3.2. Article 651 des Règlements Généraux – rencontre non jouée (hors compétitions a 7)

Rencontre non jouée mais déplacement des officiels de match et/ou du club visiteur

En cas de déplacement des officiels de match à l'occasion d'une rencontre non jouée, leurs frais de déplacement (sur présentation des fiches de déplacement) seront à la charge de l'équipe responsable, que cette situation soit la conséquence d'un **match remis par décision du propriétaire du terrain, décision de l'arbitre ou d'un forfait d'équipe.**

En cas de déplacement du club visiteur à l'occasion d'une rencontre non jouée, leurs frais de déplacement seront à la charge de l'équipe locale, que cette situation soit la conséquence d'un match remis par décision du propriétaire du terrain, décision de l'arbitre ou d'un forfait de l'équipe locale.

Dans ce cas, le barème suivant sera appliqué :

- Déplacement : 1,40 € par kilomètre après déduction d'un forfait de 100 km pour les compétitions régionales. La référence internet est : www.viamichelin.fr - itinéraire le plus rapide .
- Frais de carence : forfait de 500 € (débité par la Ligue et reversé au club non fautif).

Disposition spécifique Ligue Auvergne Rhône Alpes : **Forfait match retour sans déplacement**

- I. Une équipe déclarant forfait pour le match retour d'une compétition régionale sera débitée par la Ligue d'une indemnité à reverser à l'association pénalisée par ledit forfait.

Cette indemnité est déterminée selon le barème suivant :

- frais de transport (sur facture du montant payé pour le déplacement aller)
- frais de carence : 200€

- II. Forfait équipe réserve : une indemnité de 100€ sera débitée par la Ligue AURA au club fautif et sera reversée à l'association pénalisée par le forfait. Cette indemnité ne sera pas débitée pour deux réserves faisant forfait lors des deux rencontres les opposant.

3.3. Rencontres donnant lieu à péréquation.

Aucune rencontre dont le résultat est calculé en fin de saison par la péréquation ne pourra donner lieu à dédommagement financier.

3.4. Rencontres sur terrain neutre suite à suspension de terrain

L'équipe qui devait recevoir n'a droit à aucun remboursement de frais (déplacements, arbitres, représentants fédéraux).

3.5. Forfait lors d'un match de brassage ou de phase finale

Toute équipe ne se déplaçant pas lors d'un match de Brassage ou de Phase Finale verra son compte vis-à-vis de la Ligue débité de l'indemnité de déplacement correspondante, cette dernière sera créditée au club adverse non fautif

4. Participation de la FFR aux déplacements (art 642-1 RG FFR) pour phases de poules.

Si km AR > 100 km ; 1.40€ par km au-delà de 100 km

5. Frais d'arbitrage :

Lors des rencontres de la Ligue AuRA, les arbitres ne seront pas payés directement par les clubs. Les clubs recevant seront débités par la Ligue selon un forfait.

Forfait arbitrage 2019-2020

	Equipe "une"	Equipe "réserve"
<i>Honneur</i>	130 €	120 €
<i>Promotion Honneur</i>	110€	90€
« 1 ^{ère} -2 ^{ème} Série »	90€	
« 3 ^{ème} -4 ^{ème} Série »	90€	

6. Représentant Fédéral :

6.1. Action préventive :

*Honneur: 5 matchs à domicile et 5 matchs à l'extérieur - soit 500€/club/saison

*Promotion Honneur : 2 matchs à domicile et 2 matchs à l'extérieur-soit 200€/club/saison

*1^{ère} à 4^{ème} séries : 1 match à domicile et 1 match à l'extérieur-soit 80€/club/saison

6.2. Intervention suite sanctions disciplinaires :

	Honneur	Promotion d'Honneur	1 ^{ère} à 4 ^{ème} Série	Réserves Séniors
Frais à la charge du ou des clubs fautifs	130€	130€	130€	80€

6.3. Intervention à la demande d'un club :

	Honneur	Promotion d'Honneur	1 ^{ère} à 4 ^{ème} Série	Réserves Séniors
Frais à la charge du club demandeur	100€	100€	80€	80€

Annexe 9

Qualifications pour le Championnat de France « séries » 2019-2020

Honneur	6
Promotion d'honneur	6
1^{ère} série	5
2^{ème} série	5
3^{ème} série	6
4^{ème} série	5
Réserves	6